

31 décembre 2019

Lettre d'information municipale

OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Secrétaire :

Mme Sylvie LÉPÉE

Lundi - Mardi - Vendredi
8h45 à 12h15 et 16h à 17h30

Jeudi 8h45 à 12h15

Samedi : 9h à 12h

Tél: 04 70 42 32 14

Fax: 09 70 60 15 55

Courriel:

mairie-le-theil@wanadoo.fr

Site internet: www.le-theil.fr

(Inscrivez vous nombreux à la Newsletter)

PERMANENCE DU MAIRE OU DE SES ADJOINTS

Samedi matin de 11h à 12h et
sur Rendez-vous

Tél. Guy MADET Maire
04.70.42.33.71

06.81.95.41.88



LE THEILLOIS



Chères Theilloises, Chers Theillois,

L'EDITO du Maire

Comme chaque fin d'année, l'équipe municipale en charge de la rédaction de notre « Lettre d'information » s'est réunie pour élaborer ce document, en complément de notre site internet (www.le-theil.fr) et de nos « newsletters » transmises aux abonnés. Elle relate en détail les éléments marquants de l'année écoulée, informe la population sur la vie communale et associative et fournit des renseignements pratiques et utiles à tous. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la réalisation de ce bulletin : rédacteurs, photographes, correcteurs, interviewés...

L'année 2019 restera marquée par une grande sécheresse commencée en juin 2018, et accompagnée de plusieurs épisodes caniculaires durant l'été. L'impact sanitaire sur la population a été limité par le respect des consignes de sécurité et les nombreux gestes de solidarité.

Le civisme de l'ensemble de la population et le respect des différents arrêtés de restriction de l'usage de l'eau potable ont permis de passer cette période critique sans coupure du réseau d'adduction. Ainsi nous avons continué de bénéficier d'eau courante pour nos besoins vitaux et ménagers ainsi que pour abreuver les animaux (de nombreux points d'eau naturels étaient malheureusement taris).

Ces deux années de sécheresse ont fortement impacté la rentabilité des exploitations agricoles et le moral de nos agriculteurs, même si notre commune est pour une deuxième année consécutive, reconnue en catastrophe naturelle. Les indemnités attendues ne compenseront pas les pertes, donc il nous faut espérer que les pluies de cet automne seront suivies de précipitations abondantes cet hiver, de manière à reconstituer les nappes phréatiques encore au plus bas en cette fin d'année, et faire que le printemps 2020 soit favorable aux récoltes.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont investis, soit bénévolement, soit dans le cadre de leur activité professionnelle, aussi bien dans la vie associative, municipale, économique ou simplement dans l'embellissement de leur habitation ou de leur outil de travail. En effet, c'est la somme de ces actions individuelles et collectives qui construit notre environnement, nos paysages et nos animations, autrement dit notre cadre de vie.

Le code électoral en cette période de pré-campagne m'interdit de vous présenter nos projets pour 2020. Par respect pour cette règle républicaine, je me contenterai, avant de le faire de vive voix le dimanche 19 janvier avec le conseil municipal, de vous souhaiter une très belle année 2020 : qu'elle vous apporte, à vous et à vos proches, la santé et la réussite dans tous vos projets personnels et professionnels.

Meilleurs vœux à tous.

Guy Madet

Naissances

Tyler Louis Nicolas RIESS,
La Montée, le 3 janvier 2019

Mathew Paul Maxime RIESS,
La Montée, le 3 janvier 2019

Maïline ANTOINE, 7 rue de la Pierrière, le 16
septembre 2019

Mariages

**Franck LARONDE et Mireille
BOUZIAT,** 5 La Tuilerie d'en
Bas, le 27 juillet 2019

**Clément Mathieu-Aimé Rémi
MADET et Justine PION,** Les
Glozands, le 10 août 2019

**ETAT CIVIL 2019****Décès**

**Denise Amélie Marie
JARDILLIER, veuve
RAYNAUD,** 86 ans, La
Montée, le 7 janvier 2019



Pierre André PARIOT, 84 ans, Les Bagnolets,
le 4 février 2019

Gilles MALOT, 54 ans, 6 La Tuilerie d'en Bas,
le 7 mars 2019

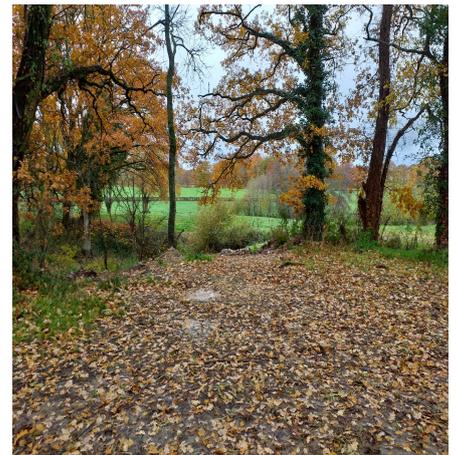
Arie Johannes VAN SANDIJK, 70 ans, La
Tuilerie d'en Bas, le 3 avril 2019

Modalités d'utilisation de la décharge communale

Suite à une visite de contrôle de la décharge communale du « Champ Rossignol » par les inspecteurs de la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL), les procédures d'acceptation et d'admission des déchets ont fait l'objet de modifications.

Afin de pérenniser l'utilisation de la décharge, les dispositions suivantes sont mises en place :

- Document préalable à remplir en Mairie, mentionnant des informations sur le déposant, les déchets et leur quantité,
- Prise de rendez-vous entre le déposant et l'employé communal (ou un élu) qui l'accompagnera sur le site,
- Tenue d'un registre détaillé des dépôts,
- Nouveau cadenas sur le portail d'accès à la décharge.



Il est utile de rappeler que seuls les déchets inertes sont admis dans ce dépôt(terre, pierre, tuiles, céramiques, béton).

Des nouvelles de l'école...

Le 2 septembre 2019 les enfants ont repris le chemin de l'école

5 élèves scolarisés au Theil jusqu'en juin 2019 ont quitté notre

école pour entrer en 6ème (Aélia, Estelle, Marc, Paul et Nicolas)

Pour cette année 2019-2020 l'effectif total est de **25** élèves (dont 7 extérieurs à la commune du Theil) qui se répartissent de la façon suivante :

Chez Noëlla ERNST :

Pour la maternelle, 2 élèves en petite section, 4 élèves en

moyenne section et 4 élèves en grande section.

Pour le CP, 4 élèves.

Chez Clément ERNST :

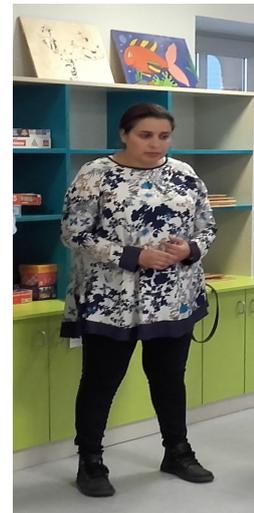
6 élèves au CE2, 3 élèves au CM1 et 2 élèves au CM2.

Les horaires de cours sont de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15.

Bonne année scolaire à tous les enfants et à leurs professeurs.

...de l'accueil périscolaire

Esmahane HATRANE directrice de l'accueil périscolaire et ATSEM à l'école auprès de Noëlla ERNST, accueille les enfants dans les locaux du 2 route du Bois selon les horaires d'ouverture suivants en période scolaire : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h à 8h45 et de 16h15 à 19h .



Eliane TROMPETTE et **Aurélie CHAMPOMIER** ont en charge la préparation et le service des repas aux enfants pendant les 4 jours d'école.



Rosalie GUILLOT-ROCHE a assuré le remplacement d'Eliane du 4 novembre au 20 décembre 2019.

..et de la cantine....

Un repas végétarien est désormais proposé aux enfants une fois par semaine, comme l'exige la Loi EGALIM.



Deux rendez-vous qu'il ne fallait pas manquer...

Pour la 2ème année, les parents d'élèves du Theil ont inscrit dans leur calendrier des animations, *la Grande Vardrouille du 1er mai*.

A pied ou en vélo, avec soleil et ciel bleu au programme, quelques 90 participants ont choisi une ballade entre les 3 circuits proposés.



Mais pas de randonnée réussie sans pause ravitaillement..et quoi de plus agréable qu'une halte dans la cour du Château de Fontariol, mise gentiment à disposition par ses propriétaires Carole et Christian MILLA.

En ce petit matin du **15 août**, même la pluie n'a pas entamé l'enthousiasme et l'énergie des parents d'élèves, pour installer leur stand à la traditionnelle *Brocante du village*.



Impossible de ne pas trouver son bonheur dans cet étalage riche en couleurs et surtout bien rempli...Sous les éclaircies revenues, ce ne sont pas les visiteurs et autres chineurs qui diront le contraire..

Merci à tous les bénévoles pour la réussite de ces 2 animations, organisées au profit de la Coopérative scolaire. Elles permettront de proposer de nouvelles visites, découvertes ou activités aux enfants de l'école du Theil



Et rendez-vous en 2020....

Retraite aux flambeaux, **samedi 8 février à 17h30..**

Boissons chaudes et crêpes...Salle des Associations..Venez nombreux petits et grands..



Les travaux réalisés...**La petite épicerie du Theil**

Remplacement de la chaudière : 7400 € HT

Remplacement des volets (commerce et logement) : 575 € HT + 1430 € TTC (TVA non récupérable)

Fournitures pour rénovation des locaux (commerce et logement) : 1110 € HT

Salon de coiffure

Fournitures pour rénovation du local : 620 € HT

Salle des associations

Mobilier (tables, armoires), électroménager (réfrigérateur, micro-ondes), sono : 3498 € HT

(Subvention Communauté de communes sur mobilier : 1100 €)

**Ecole**

Ordinateurs : 2267 € HT (Subvention Communauté de communes : 1066 €)

Bibliothèque: 2000 € (1550 € subvention de l'Inspection académique, et participation de la commune pour 450 €)

Salle des Moulins

Changement de luminaires : 3510 € HT

Eglise

Mise en conformité du coffret électrique des cloches : 3302 € HT avec une subvention de 1651 € versée par l'Association Saint Martin.

Voirie

Réfection des chemins communaux et curage de fossés : Chemin de la Goutte - Rue des Jardins (tranche 2) : 12301 € HT

(Subventions Communauté de communes 4300 € et Conseil départemental 3690 €)

Divers

Remorque 2 essieux + Citerne : 1505 € TTC

Remplacement 2 poteaux incendie : 2400 € TTC

**..et ceux à venir****Mairie**

Remplacement de 8 fenêtres avec volets roulants au RDC 14700 € HT

(Subvention Etat 4224 € - Subvention Région 4828 €)

Salle des Moulins

Véranda côté porte d'entrée : 11250 € HT

Honoraires architecte (notice accessibilité et sécurité) : 450 € HT

**Eglise**

Abat sons et 2 fenêtres : 7000 € HT

Honoraires architecte (Permis de construire obligatoire) : 2900 € HT

Travaux de voirie : Réfection des chemins communaux les plus dégradés.

Inauguration de l'accueil périscolaire



De l'avis des invités qui avaient répondu à l'invitation de la municipalité ce samedi 9 février 2019, le nouvel accueil périscolaire est une belle réalisation.

La rénovation réussie du bâtiment a fait dire aux personnalités présentes, Mesdames Marie-Françoise LE-CAILLON Préfète de

l'Allier, Marie-Françoise LACARIN Conseillère départementale et Maire de Cressanges, Messieurs Jean-Paul DU-FRÈGNE Député de l'Al-

lier et Claude RIBOULET Président du Conseil départemental, que les enfants de l'école du Theil allaient assurément apprécier ce nouvel endroit.

Un avis partagé par Esmahane HATRANE, Directrice de l'accueil, mais aussi par les pa-

rents et les habitants du village, qui n'ont pas manqué d'évoquer, pour certains, l'histoire de ce lieu associé à leur enfance...

L'espace extérieur fermé aura vocation à être aménagé, pour qu'aux beaux jours, les petits pensionnaires puissent s'adonner à leurs jeux favoris, à l'ombre du grand tilleul.

Cette matinée inaugurale s'est terminée à la salle des Moulins autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.



On n'a pas tous les jours 100 ans...

Aucune superstition en ce vendredi 13, mais un vrai plaisir de frapper à la porte de Marie NEUVILLE, pour se rappeler avec elle, qu'il y a un certain temps, le 13 décembre 1919 précisément, Charles et Lucie JEUX ses parents, fêtaient l'arrivée de cette petite fille à la ferme de la Place Gerbaud... Alors nous avons trinqué avec Eliane, Daniel et Guy, et partagé avec Marie, ce vrai moment d'émotion.

Sylvie



Quelques informations sur les obligations liées aux élections municipales 2020

Les élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2020**.
Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019) qui **doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants**.



CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr))

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

POURQUOI CES INFORMATIONS SONT IMPOR- TANTES?

Il est important d'informer les usagers car il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'absentéisme.

Il est désormais possible de régler ses factures locales sur Internet

La gamme des moyens de paiement proposée par votre commune s'élargit.

Dorénavant, vous avez la possibilité de payer vos prestations de service public sans vous déplacer et sans envoyer de chèque, au moyen d'une transaction sécurisée par **carte bancaire** ou **prélèvement unique** sur Internet.

Comment procéder ?

- Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer (loyer, accueil périscolaire, eau,...) de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr.



- Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site www.le-theil.fr rubrique *infos pratiques* ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la Direction générale des Finances publiques
- Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction. Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

Et si vous veniez vous installer au Theil..

Plusieurs terrains (privés ou communaux) sont à vendre sur notre commune.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétaire de mairie.



Une première saison réussie à Fontariol



Il fallait pousser la porte du château de Fontariol cet été pour profiter des premières animations proposées par l'Association Fontariol Evolution, présidée par Carole MILLA.

Tout a commencé par une belle soirée d'Août avec un récital de clarinettes du **Quatuor Bodega**, qui nous a fait traverser, comme annoncé, des paysages harmoniques et harmonieux de l'Europe de l'Est à l'Amérique latine.

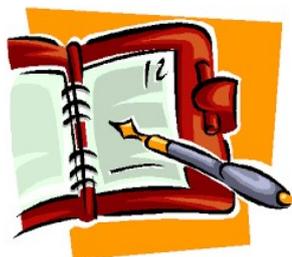


La saison s'est poursuivie le 18 Août avec la troupe de théâtre masquée **TIM LA PARADE**, et son spectacle "Hugo es-tu là ?", cabaret littéraire avec des textes de Victor HUGO. Les acteurs ont su donner aux textes de Victor Hugo une autre dimension, et le public nombreux et conquis, a passé un vrai moment privilégié.

Sans oublier les expositions de photos, sculptures et voitures anciennes, organisées dans le cadre des journées du patrimoine en Septembre, et toutes les visites assurées par les propriétaires pendant l'été, qui ont assurément redonné vie à Fontariol.



Il nous tarde désormais de connaître le programme de la saison 2020, pour nous préparer à quelques belles festivités.



La grande vadrouille du vendredi 1er mai 2020 : [A vos agendas...](#)

Randonnée autour du Theil à pied ou en vélo, organisée par les parents d'élèves au profit de la coopérative scolaire

Union sportive Saulcet-Le Theil :

LOTO le dimanche 26 avril 2020 à 14h30 Salle des Moulins

Soirée en octobre/novembre 2020

La Pétanque du Theil :

Concours en doublette le mardi 14 juillet 2020

Challenge Lucien Heuillard le samedi 29 août 2020 (sur invitation)

Concours amical le dimanche 9 août 2020

Le Theil Animation :

Brocante au village le samedi 15 août 2020

Les garçons nous ont quitté pour d'autres aventures...



Il faisait tellement partie de notre village, que désormais, lorsque je pars au travail le matin, il manque quelqu'un à mon paysage...Affairé, de bonne heure déjà, avec ses clients, il ne ratait pas un bonjour, et sa bonne humeur était un bon point pour le reste de la journée..

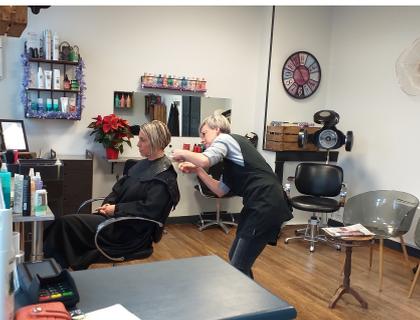
Franck Gautheron, installé au Theil en janvier 2004, s'est fait une belle place dans son garage, et les allées venues de ses nombreux visiteurs ont mis de la vie dans le Centre Bourg durant toutes ces années., Les tondeuses, vélos, motos, tracteurs et autres véhicules à moteur ont rythmé ses journées et n'avaient plus guère de secret pour lui..Et puis le temps est venu sans doute de changer de vie professionnelle et de profiter plus de sa famille et de ses amis...Qui fût dit fût fait, et la porte du garage s'est définitivement fermée un beau jour de novembre, à notre grand regret....

Comment ne pas associer à Franck, son voisin de travail le plus proche, arrivé au Theil un beau matin d' août 2016, spécialiste en vente de voitures et autres travaux de carrosserie...**Pierre Goetz** a lui aussi contribué à la vie du village, en travailleur acharné qui ne s'offre de répit qu'en avalant des kilomètres de course à pied...Ses qualités professionnelles et relationnelles lui ont fait croiser beaucoup d'entre nous, et si son installation à Deux Chaises, dans des locaux mieux adaptés à son activité, nous a ravi..son départ nous a par contre sincèrement chagriné....



Alors, **Franck**, **Pierre**, nous espérons pour vous, que la vie en voisins sera belle, et que vous aurez plaisir à repasser de temps en temps par chez nous..histoire d'être encore un peu Theillois...

Heureusement les filles sont toujours là...



Angélique Cluzel se plaît dans son salon de coiffure, auquel elle a donné un petit coup de « jeune » récemment..et ces nouvelles couleurs nous incitent encore plus à pousser la porte pour un moment qui sera nous le savons, chaleureux et convivial...Car Angélique, en plus de son art de coiffer, exerce aussi celui de la gentillesse et du bon service... Ses clients ne s'y trompent pas, et font volontiers des kilomètres pour venir changer de look, ou plus simplement se préparer à une festivité inoubliable...Voilà donc un endroit sympathique à fréquenter, et qui permet aussi de connaître notre village...

Gwendoline VEGOT prend ses marques dans la « **Petite épicerie du Theil** »..Sa jeunesse, son sourire nous mettent du baume au cœur, et nous rappellent aussi qu'il faut du courage et beaucoup d'enthousiasme pour réussir ses projets.. Son magasin, lumineux et aménagé avec goût, permet à ses clients de faire leur choix parmi une belle variété de produits, sans oublier le rayon *boulangerie*, et le *point poste*.

Et la cerise sur le gâteau, c'est que vous pourrez à votre gré, boire un petit café en échangeant avec les visiteurs, du Theil ou d'ailleurs , et il est décidément bien agréable de partager ces moments de vie à la campagne...



Qu'est ce que c'est que ce projet éolien ?

En juin 2014, deux entreprises (Boralex-EDF énergies nouvelles) sont venues présenter aux équipes municipales du Theil et de Deux Chaises, un projet éolien commun aux deux territoires.

Une réflexion et un débat sur l'avenir de la politique énergétique de ces 40 dernières années et sur la façon d'orienter notre territoire vers les énergies renouvelables, nous ont conduit à voter favorablement pour une étude sur le développement d'un projet éolien présenté par la société BORALEX, sachant qu'aucune autorisation municipale n'est nécessaire pour la mise en route du projet.



Le 1^{er} mât de mesure (installé en 2016 sur la commune de Deux Chaises) ayant été saboté, les études en matière d'orientation des vents n'ont pu reprendre qu'avec l'installation d'un nouveau mât en juillet 2019, et la relance du projet suite au rapprochement entre la société BORALEX et l'entreprise SOLEIL DU MIDI, spécialisée dans la conception des parcs éoliens.

Les premières études réglementaires sur l'environnement (faune, flore, habitats naturels) et le paysage, initiées en 2016-2017, ont repris en 2019. Une étude acoustique, quant à elle, est en cours de réalisation.



Ces différentes études sont primordiales pour déterminer la faisabilité du projet, et par conséquent l'implantation géographique possible du parc éolien, ainsi que le modèle d'éolienne choisi.

Par ailleurs, en parallèle à ces études, la société BORALEX a démarché les différents propriétaires de la zone ciblée en vue d'obtenir les signatures des conventions foncières.

BORALEX et SOLEIL DU MIDI ont rédigé une lettre d'information à destination des habitants des villages du Theil et de Deux Chaises, et organisé une permanence publique d'information le 7 novembre 2019 dans les deux communes.

Après compilation des études et synthèse des impacts et mesures, les concepteurs pourront déposer une demande d'autorisation environnementale (DAE) en Préfecture de l'Allier.

C'est alors dans le cadre de l'instruction de cette DAE que sera organisée une enquête publique, et il est essentiel de rappeler que, conformément au Code de l'Environnement :

« L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Pendant toute la durée de l'enquête publique (1mois), ouverte par arrêté préfectoral, **le dossier complet de demande d'autorisation environnementale est à disposition du public.**



La décision d'accorder ou non l'autorisation environnementale appartiendra à la Préfète de l'Allier.

Pour toutes ces raisons, il est important de rappeler qu'à ce jour, il n'est question que d'un projet éolien, mais qu'en fonction de l'avancement et du contenu du dossier, le Conseil municipal saura rester vigilant sur les impacts environnementaux et surtout à l'écoute de ses concitoyens sur ce sujet.

Pour tout savoir sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

En quoi consiste ce contrôle périodique ?

Le contrôle périodique (article 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif au contrôle des installations) consiste à :

- vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué par le SPANC;
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels ;
- constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.



A quelle fréquence sont effectués les contrôles ?

La périodicité des contrôles est précisée dans le règlement de service du SPANC. Le comité syndical a donc fixé un contrôle périodique (Article L.2224-8, III, al.2 du CGCT) :



d'un an en cas d'absence d'installation non collectif

de 2 ans pour les installations de type microstation ou 4 ans si contrat de maintenance

de 4 ans pour les installations incomplètes

de 8 ans pour les installations classiques, compactes, filtres plantés

Pourquoi est-il payant ?

En application des articles R2224-19 et L2224-11 du Code général des collectivités territoriales, le SPANC est un service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité. Il est financé par une redevance versée par les usagers du service. Cette redevance spécifique est destinée à financer les charges du service. Les montants sont fixés par le Conseil syndical.

Tarif 2019 concernant l'assainissement non collectif adopté après délibération du comité syndical en date du 13 décembre 2018 :

dossier d'une installation neuve ou réhabilitée :

dossier de conception (1ere visite) : 106,00 € HT

dossier d'exécution (2eme visite) : 57,00 € HT

contrôle de bon fonctionnement (installation assainissement non collectif existante ayant eu un contrôle diagnostic) : 67,00 € HT

Quel est le délai imparti pour procéder à la réhabilitation de mon installation d'assainissement non collectif défectueuse ?

Depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, en cas de non-conformité de son installation d'assainissement non collectif à la réglementation en vigueur et de danger pour la santé des personnes ou risque environnemental avéré, le propriétaire fait procéder aux travaux indiqués par le document établi à l'issue du contrôle, dans un délai de quatre ans suivant sa notification (Art.1331-1-1, II, al.2 du CSP).



Selon l'importance du risque sanitaire ou environnemental constaté, un délai inférieur à quatre ans peut être fixé par le maire (arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle).

Que se passe-t-il si les conclusions du contrôle sont mauvaises ?

Dans un premier temps, l'agent recherchera avec vous les causes du dysfonctionnement de l'installation. Il est possible que certains travaux d'amélioration (réalisation d'une ventilation, de regards intermédiaires, ou la vidange de la fosse ou du bac à graisses) permettent de résoudre durablement les problèmes constatés.



Toutefois, et en cas de nuisance avérée pour les riverains ou le milieu naturel, la réhabilitation totale de la filière pourra être envisagée. Mais dans ce cas, l'agent du SPANC vous fournira toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin pour réaliser les travaux dans les meilleures conditions possibles.

Mon installation d'assainissement a été installée récemment, devrais-je la mettre en conformité avec la nouvelle réglementation parue en septembre 2009 ?

Non, les nouvelles prescriptions techniques parues dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 n'ont pas d'effet rétroactif. La conformité des systèmes installés antérieurement à l'adoption de cette nouvelle réglementation n'est pas remise en cause.



Pour autant, **ces installations ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.**

Si cette double exigence sanitaire et environnementale n'est pas atteinte, l'installation devra être **réhabilitée** sur la base de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012.

Vous vendez ou achetez un bien immobilier ?

Depuis le **1^{er} janvier 2011**, le propriétaire-vendeur doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, **daté de moins de 3 ans**, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.

Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le propriétaire-vendeur doit contacter le SPANC afin - qu'à ses frais - un contrôle soit réalisé et disposer ainsi du document exigible.

Le futur acquéreur doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus récent possible et ce avant la signature de la promesse de vente.

Si le rapport de visite joint à l'acte de vente stipule une non-conformité, des travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente.



Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au :

SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier - S.P.A.N.C. - BP 20 - 03 210 SOUVIGNY

Tél : 04.70.46.81.80 Fax : 04.70.46.81.89

Pour vous le pêle-mêle de l'année 2019....



Vous avez été encore nombreux, comme chaque année, à répondre présent à l'invitation de la Municipalité pour la cérémonie des vœux..C'est toujours une nouvelle année qui commence sous le signe de la convivialité et de la rencontre, sans oublier les remerciements chaleureux aux employés communaux.. Et en ce 6 janvier 2019 , c'est Yves Berna qui a été spécialement remercié pour ses 33 ans passés au service de la commune du Theil.



La fin de l'école est là, mais avant de profiter des vacances d'été, il reste à faire la fête ...La fête des couleurs et de la gaité, orchestrée de main de maître par les enseignants, a ravi l'assemblée des petits et des grands..

Sous la chaleur déjà présente en ce 4 juillet, 15 élèves ont brillamment obtenu leur permis piéton...Il faut bien commencer par là, avant de passer aux engins motorisés...



Mais ce 4 juillet, c'est aussi le jour pour récompenser Marc, Nicolas, Aélia et Estelle, qui partent joyeux vers la 6ème....

Vive les mariés du 27 juillet et du 10 août...Journées inoubliables pour Mireille et Franck — Justine et Clément, mais aussi naturellement pour leur famille et leurs amis, fidèlement présents pour faire la fête..



Ils ont tous des fourmis dans les pieds, les footballeurs de l'Union Sportive Saulcet-Le Theil...L'effectif permet d'aligner 1 équipe A et 1 équipe B (+ 1 équipe C avec Paray-Loriges)..Voilà de quoi proposer aux spectateurs de belles rencontres au Theil, à Saulcet ou ailleurs...Quelle que soit la météo, leur détermination et leur enthousiasme ne faiblissent pas. Voilà une bonne raison d'aller les encourager...



L'automne arrive, mais c'est par une journée ensoleillée que les aînés se sont retrouvés à la salle des Moulins pour le traditionnel repas offert par le CCAS du Theil.. Le traiteur Boire a régalé les convives, et Yves et Marc étaient au rendez vous pour l'animation musicale...Voilà une belle traduction du vivre ensemble et de l'envie de profiter sans modération des bons moments...



Et rebelote pour les agapes....C'est à l'auberge du Bocage, chez nos voisins de Treban, que le club de l'Amitié a choisi de faire son repas annuel..Et encore des instants sympathiques autour d'une bonne table....



La Gendarmerie nationale attache grande importance à la formation, dès le plus jeune âge...Illustration dans la cour de l'école, pour la journée sécurité routière...



Le devoir de mémoire nous réunit tous les ans pour le 8 mai et le 11 novembre autour du monument aux morts...Cette présence citoyenne honore tous les participants..



Les élus et les représentants du SDIS de l'Allier ont tenu à être là pour les médailles et diplômes remis à Margaux, Sandra et Félicien, mais ont aussi salué l'engagement permanent des sapeurs pompiers bénévoles du CPI du Theil.



Dans la salle des Associations, la Pétaque du Theil a tenu son Assemblée générale..La saison 2019, riche de belles parties va laisser place à celle de 2020..Et vivement la reprise de l'entraînement..



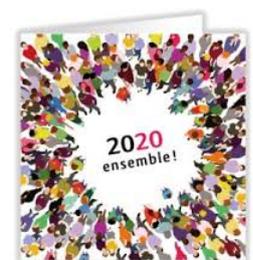
C'est avec le Petit monde de Rémy , au garde à vous derrière la scène, que les enfants de l'école ont assisté à un spectacle tout aussi inédit qu'inattendu...Un petit monde d'histoires, de musique endiablée et de costumes chamarrés a divertit les nombreux spectateurs venus à l'invitation de la Municipalité, découvrir l'univers des marionnettes à fils...



Et dans cet univers où se côtoient Johnny Hallyday et la Reine des neiges, il y avait de quoi ouvrir grand ses yeux d'enfants, petits et grands en ont témoigné...



Le Père Noël a eu fort à faire pour sa tournée de 2 jours au Theil, avec les enfants de l'école, puis ceux des Sapeurs pompiers...



Et voilà , c'est fini...

Il nous reste à souhaiter à tous les habitants du Theil, une belle et douce année 2020,



INVITATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux qui aura lieu

Dimanche 19 janvier 2020 à 10 H 30
Salle des Moulins

Nous vous souhaitons une très bonne année 2020

Le Conseil Municipal

